



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Yougoslavie

Question écrite n° 38931

Texte de la question

M Jean Gougy attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur la demande pressante des héritiers des Bourbons de voir transférées dans la basilique de Saint-Denis les cendres de Charles X, exilées en Yougoslavie. En l'état actuel des démarches effectuées, il semblerait que ce dossier achoppe sur deux points : les héritiers spirituels de Charles X, qui abdiqua après la révolution de 1830, insisteraient pour qu'une éventuelle cérémonie de translation des cendres du défunt roi et sa famille soit célébrée sous le drapeau blanc de la maison de Bourbon, ce qui semble difficilement acceptable, compte tenu de la nature du régime actuellement pratique en France ; d'autre part, les moines qui veillent actuellement sur cette sépulture, en Yougoslavie, feraient quelque difficulté à accepter le principe d'une telle translation. Il lui demande quelle position exacte le Gouvernement français entend adopter en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Gougy Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38931

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 avril 1988, page 1508